



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.311**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130709-28655- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**OBJET : REALISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX -
TRANCHE 2013**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REALISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs de la communauté du Pays d'Aix d'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels mis en place par délibération du Conseil Communautaire N°2010-A091 du 24 juin 2010 et N°2012-A087 du 31 mai 2012, la Ville d'Aix en Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours incitatif d'investissement pour soutenir sa politique culturelle.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Il convient de solliciter les fonds de concours incitatif d'investissement d'un montant de **1 637 782,00 € HT** correspondant aux dépenses prévisionnelles **2013** des opérations suivantes :

Direction Foncier et Gestion du Patrimoine :

- **Conservatoire de Musique et de Danse**

Département Bâtiments :

- **Médiathèque Li Campanetto**

- **Rénovation Ecole Supérieure d'Art**

**2013.311 - REALISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX -
TRANCHE 2013**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 12
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

1 – Conservatoire de Musique et de Danse

Par délibération n° 2011.356 en date du 11 avril 2011, un fonds de concours d'un montant de : 1 530 140,00 € HT a été demandé et attribué le 10 juin 2011 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2011.

Par délibération n° 2012.372 en date du 10 avril 2012, un fonds de concours d'un montant de : 1 317 747,00 € HT a été demandé et attribué le 28 juin 2012 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2012.

Conservatoire de Musique et de Danse	Pour mémoire Année 2011	Pour mémoire Année 2012
Montant prévisionnel de dépenses HT	6 120 560,00	7 894 000,00
<u>Montant fonds de concours HT Attribué</u>	1 530 140,00	1 317 747,00

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement complémentaire de **1 437 113,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2013**.

Conservatoire de Musique et de Danse	2013	Total de l'opération (2011/2012/2013)
Montant prévisionnel de dépenses HT	3 125 440,00	17 140 000,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	1 437 113,00	4 285 000,00 (25%)

2 – Médiathèque Li Campanetto

Par délibération n° 2012.536 en date du 29 mai 2012, un fonds de concours d'un montant de : 167 224,00 € HT a été demandé et attribué le 28 juin 2012 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2012.

Médiathèque Li Campanetto	Pour mémoire Année 2012
Montant prévisionnel de dépenses HT	418 060,00
<u>Montant fonds de concours HT Attribué</u>	167 224,00

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement complémentaire de 167 224,00 € HT sur le montant des dépenses prévisionnelles 2013.

Médiathèque Li Campanetto	2013	Total de l'opération (2012/2013)
Montant prévisionnel de dépenses HT	418 060,00	836 120,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	167 224,00	334 448,00 (40)%

3 –Rénovation Ecole Supérieure d’Art

Les travaux projetés de l’Ecole Supérieure d’Art consistent en la rénovation des toitures, des reprises d’éléments vitrés, ainsi qu’une mise aux normes des installations incendie et anti intrusion. La ville d’Aix-Provence sollicite un fond de concours incitatif correspondant à 40% des dépenses prévisionnelles soit **585 284 €HT** réparti de la façon suivante :

Rénovation Ecole Supérieure d’Art	2013	2014	2015	Total de l’opération (2013/2014/2015)
Montant prévisionnel de dépenses HT	83 612,00	167 224,00	334 448,00	585 284,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	33 445,00	66 889,00	133 779,00	234 113,00 (40)%

Il convient de solliciter un fonds de concours incitatif d’investissement de **33 445,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2013**.

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

1°) SOLLICITER les fonds de concours incitatif d'investissement pour l'année 2013 auprès de la Communauté du Pays d'Aix correspondant aux opérations suivantes :

- Conservatoire de Musique et de Danse	1 437 113,00
- Médiathèque Li Campanetto	167 224,00
- Rénovation Ecole supérieure d'Art	33 445,00
Total	1 637 782,00

2°) ADOPTER les conventions de fonds de concours incitatif d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

3°) AUTORISER Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les conventions relatives à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférents à ces dossiers.

4°) AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

1 – Conservatoire de Musique et de Danse

Par délibération n° 2011.356 en date du 11 avril 2011, un fonds de concours d'un montant de : 1 530 140,00 € HT a été demandé et attribué le 10 juin 2011 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2011.

Par délibération n° 2012.372 en date du 10 avril 2012, un fonds de concours d'un montant de : 1 317 747,00 € HT a été demandé et attribué le 28 juin 2012 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2012.

Conservatoire de Musique et de Danse	Pour mémoire Année 2011	Pour mémoire Année 2012
Montant prévisionnel de dépenses HT	6 120 560,00	7 894 000,00
<u>Montant fonds de concours HT Attribué</u>	1 530 140,00	1 317 747,00

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement complémentaire de **1 437 113,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2013**.

Conservatoire de Musique et de Danse	2013	Total de l'opération (2011/2012/2013)
Montant prévisionnel de dépenses HT	3 125 440,00	17 140 000,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	1 437 113,00	4 285 000,00 (25%)

2 – Médiathèque Li Campanetto

Par délibération n° 2012.536 en date du 29 mai 2012, un fonds de concours d'un montant de : 167 224,00 € HT a été demandé et attribué le 28 juin 2012 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2012.

Médiathèque Li Campanetto	Pour mémoire Année 2012
Montant prévisionnel de dépenses HT	418 060,00
<u>Montant fonds de concours HT Attribué</u>	167 224,00

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement complémentaire de 167 224,00 € HT sur le montant des dépenses prévisionnelles 2013.

Médiathèque Li Campanetto	2013	Total de l'opération (2012/2013)
Montant prévisionnel de dépenses HT	418 060,00	836 120,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	167 224,00	334 448,00 (40)%

3 –Rénovation Ecole Supérieure d’Art

Les travaux projetés de l’Ecole Supérieure d’Art consistent en la rénovation des toitures, des reprises d’éléments vitrés, ainsi qu’une mise aux normes des installations incendie et anti intrusion. La ville d’Aix-Provence sollicite un fond de concours incitatif correspondant à 40% des dépenses prévisionnelles soit **585 284 €HT** réparti de la façon suivante :

Rénovation Ecole Supérieure d’Art	2013	2014	2015	Total de l’opération (2013/2014/2015)
Montant prévisionnel de dépenses HT	83 612,00	167 224,00	334 448,00	585 284,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	33 445,00	66 889,00	133 779,00	234 113,00 (40)%

Il convient de solliciter un fonds de concours incitatif d’investissement de **33 445,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2013**.

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

1°) SOLLICITER les fonds de concours incitatif d'investissement pour l'année 2013 auprès de la Communauté du Pays d'Aix correspondant aux opérations suivantes :

- Conservatoire de Musique et de Danse	1 437 113,00
- Médiathèque Li Campanetto	167 224,00
- Rénovation Ecole supérieure d'Art	33 445,00
Total	1 637 782,00

2°) ADOPTER les conventions de fonds de concours incitatif d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

3°) AUTORISER Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les conventions relatives à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférents à ces dossiers.

4°) AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.